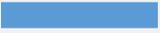




GUIDEL

RÈGLEMENT DISPOSITIF ARGENT DE POCHE



SOMMAIRE

1 – CONTEXTE	1
2 – CADRE GENERAL	1
- Cadre	
- Public concerné	
3 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE SUR LA COMMUNE	2
- Type de chantiers	
- Public visé	
- Modalités	
- Encadrement technique	
- Budget	
- Comment s’inscrire	
4 – ANNEXES	5
- Acte d’engagement – contrat de participation	
- Fiche de candidature	
- Autorisation parentale	
- Fiche sanitaire de liaison	

1. LE CONTEXTE

Le dispositif argent de poche, créé dans les années 1980, est rattaché au programme Ville-Vie-Vacances. Dans le cadre d'une mission citoyenne et responsabilisante, au bénéfice d'une commune pendant la période des vacances scolaires, des jeunes - le plus souvent âgés de 16 à 21 ans - peuvent se voir confier un chantier dit éducatif. En échange d'une indemnisation pouvant atteindre une somme maximale de 20 € par jeune et par jour, ces derniers peuvent participer à des petits chantiers de proximité.

La mise en œuvre d'un tel dispositif demande de prévoir l'encadrement et plus largement à anticiper les conséquences organisationnelles.

2. LE CADRE GENERAL

CADRE

Action mise en œuvre dans le cadre d'une démarche d'animation jeunesse à caractère éducatif.

PUBLIC CIBLE

Ce dispositif vise les jeunes de 16 à 17 ans acceptant de s'engager, pendant les vacances scolaires, dans un projet d'utilité sociale ou d'intérêt général.

- *Objectifs :*

- Permettre une 1^{ère} découverte du monde professionnel,
- Revaloriser l'image des jeunes,
- Encourager des jeunes non touchés par les actions habituellement mises en œuvre à leur intention.

- *Modalités de mise en œuvre :*

Les chantiers « argent de poche doivent donner lieu à la conception d'un projet décrivant :

- Les objectifs,
- Les jeunes visés,
- Les tâches confiées aux jeunes,
- Les conditions d'encadrement technique et pédagogique,
- Les montants et modalités de gratification
- La période de mise en œuvre et l'emploi du temps des jeunes du chantier,
- Les actions de loisirs qui seraient prévues.

- *Contractualisation*

Le jeune doit signer un contrat d'engagement avec la commune. Celui-ci conclut entre le jeune, son représentant légal et la collectivité permet de déterminer la périodicité de l'activité, les horaires, le cadre de réalisation des activités, le comportement souhaité, le montant de la gratification et les sanctions applicables en cas de non-respect des dispositions dudit contrat par exemple sur la nécessité de secret professionnel.

- *Les assurances*

L'organisateur est chargé de souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile et celle de tous les participants au projet. Il doit veiller à ce que tous les jeunes bénéficient d'une extension « individuelle accident ».

3. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE SUR LA COMMUNE

Les jeunes de 16 à 17 ans pourront prochainement se faire un peu d'argent de poche, tout en participant à l'amélioration du cadre de vie de la commune, grâce à ce nouveau dispositif mis en place par la mairie dès les prochaines vacances.

Le dispositif « argent de poche » donne la possibilité aux adolescents âgés de 16 à 17 ans d'effectuer de petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie. C'est un outil au service du projet éducatif enfance jeunesse visant à valoriser la place des jeunes dans la commune, à les accompagner vers l'autonomie et à consolider les ingrédients du mieux vivre ensemble.

Ces chantiers se dérouleront pendant les vacances scolaires sur 5 demi-journées d'une durée de 3h30 chacune, pouvant aller du lundi au samedi. En contrepartie de leur investissement, les participants recevront une indemnisation de 20 € par demi-journée effectuée.

Les jeunes seront accueillis dans différents services municipaux, à savoir :

- Services Techniques
- Service Education Jeunesse et Sports
- Médiathèque
- Mairie
- MAPA

pour accomplir diverses missions.

Ce dispositif permettra d'accompagner les jeunes vers une première expérience professionnelle, une immersion dans le monde du travail, de les confronter à la réalité (respect des horaires et des consignes, tenue adaptée, rémunération...), de les responsabiliser, de valoriser leur image à travers leurs actions, de leur donner les moyens de s'investir et d'être acteurs au sein de la commune.

C'est un projet transversal car il implique différents services municipaux et permettra donc de provoquer des rencontres et des échanges entre les jeunes et les personnes qui agissent au service de la commune et ainsi de changer les regards.

La commune devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre des missions. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

1 TYPE DE CHANTIERS

Chantiers à caractère éducatif dont l'objectif est la découverte et l'appropriation de savoir et savoir-faire (sont exclus : des travaux occupationnels ne présentant pas de caractère éducatif ni de mise en situation d'apprentissage),

Chantiers à destination de la collectivité et à usage collectif (sont exclus : les actions dont le bénéfice va exclusivement à des organismes privés ou se situant sur des champs concurrentiels ou présentant des contraintes de productivité)

Exemples de chantier possible :

- Nettoyage du mobilier urbain,
- Nettoyage des panneaux d'affichage,
- Entretien des sentiers de randonnées,
- Animation et accompagnement des personnes âgées à la MAPA,
- Rangement et classement (Médiathèque, Mairie),
- Nettoyage des véhicules municipaux,
- Entretien des abords de terrains de sports,
- Nettoyage du cimetière,
- Nettoyage du lavoir du bourg
- Travaux de peinture sur les barrières près du monument aux morts.

Les activités doivent être proportionnées et équilibrées dans le temps. Elles doivent être adaptées à l'âge. Les chantiers présentant un danger dans leurs réalisations sont exclus. Les projets doivent présenter des conditions maximales de sécurité.

A proscrire :

- L'utilisation de l'outillage électrique,
- Le travail en hauteur,
- Tous travaux d'élagage et d'éhoupage,
- La conduite d'engins.

2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le dispositif s'adresse à l'ensemble des jeunes âgés de 16 à 17 ans sous certaines conditions :

- Être âgé de 16 ans le jour du démarrage du chantier ou ne pas avoir plus de 18 ans
- Soit être domicilié sur la commune,
- Soit être un enfant de personnel,
- Soit avoir un de ses parents inscrit au Conseil d'Administration dans l'une des associations guidéloises.

Le fait de participer à ce nouveau dispositif n'empêchera pas le jeune de postuler à un emploi saisonnier à la ville de Guidel, dès lors qu'il aura atteint la majorité.

6 semaines avant le début du chantier, chaque candidat devra remplir le dossier d'inscription. Il sera disponible en mairie.

Pour qu'un maximum de jeunes puisse participer, le dispositif sera proposé pendant les vacances estivales avec possibilité pendant les petites vacances à raison de 5 ½ journées.

3 L'ENCADREMENT TECHNIQUE

L'encadrement se fera par des agents des services de la commune. La présence d'un encadrement technique compétent et mobilisé sur le projet est indispensable à un apprentissage progressif. Il devra travailler de façon régulière avec les jeunes. Sa présence valorise l'activité réalisée par les jeunes et garantit la mise en œuvre du chantier dans des conditions de sécurité maximale.

L'encadrement technique s'assurera du bon état et du bon usage du matériel, ainsi que de la non dangerosité des produits éventuellement employés.

4 BUDGET

Un budget d'environ 3600 € par an est prévu par la municipalité.

- Rétributions des jeunes :

20 € par tranche de 3h30 sur 5 ½ journée ce qui équivaut à 100 €. Une régie d'avance devra être créée afin de pouvoir verser ces sommes aux jeunes en espèces.

5 COMMENT S'INSCRIRE

Il suffira aux jeunes candidats de déposer leur candidature via la fiche que vous trouverez en annexe le plus rapidement possible, à la mairie ou par mail à sports.jeunesse@mairie-guidel.fr.

Les places étant limitées, elles seront attribuées par ordre de réception des dossiers complets et non par sélection sur dossier. Si un enfant n'est pas retenu sur une période, il devra refaire une demande sur les prochaines missions proposées.

4. LES ANNEXES



ACTE D'ENGAGEMENT – CONTRAT DE PARTICIPATION
Dispositif « chantier éducatif »

Entre la Commune de Guidel représentée par Monsieur Le Maire, Joël DANIEL, agissant en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 22/03/2022.

Et

Mr/Mme (nom et prénom du jeune) _____

Domicilié, _____

/ / / / / / Ville : _____

Et

Le représentant légal, Mr/Mme _____

Domicilié _____

/ / / / / / Ville : _____

Il a été convenu ce qui suit :

Le dispositif « argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires de 8h30 à 12h00 du lundi au vendredi. S'il y a un jour férié dans la semaine, une journée complète sera travaillée dans la semaine. Les missions concernent l'entretien de la commune, le rangement, le nettoyage, l'accompagnement.... L'usage du téléphone portable est strictement interdit sur le lieu de chantier.

Je m'engage à :

- Me présenter avec une tenue adaptée à la nature des chantiers confiés,
- Participer aux chantiers sur la totalité du temps initialement prévu,
- Respecter les horaires de début et de fin de travail,
- Appliquer les consignes qui me sont données par les encadrants,
- Respecter et être poli avec les encadrants et autres personnes susceptibles d'être rencontrées sur le lieu de travail,
- Prendre soin du matériel confié.

Toute réalisation entraîne le versement d'une rétribution équivalente à 20 € par demi-journée de 3h30.

En cas de non-respect des consignes ci-dessus, le jeune sera exclu et non indemnisé.

Fait à Guidel, Le

Le jeune,

Le Représentant légal,

Le Maire,
J. DANIEL





FICHE DE CANDIDATURE
Dispositif « Chantier éducatif » - Argent de Poche
Année 2025

NOM : _____ Prénom : _____
Date de naissance : /__/__/__/__/__/__/__/_____
Sexe : Masculin Féminin
Adresse : _____
Code Postal : /__/__/__/__/__/_____
Ville : _____
Tél : /__/__/__/__/__/__/__/__/__/_____
e-mail : _____@_____
N° de sécurité sociale : /__/__/__/__/__/__/__/__/__/_____

Situation : Collégien(ne) Lycéen(ne) Autres : _____

Disponibilités : (mettre par ordre de préférence)

- __ choix : Du 07 au 11 juillet 2025
- __ choix : Du 15 au 18 juillet 2025 (le 15 juillet sera travaillé en journée complète)
- __ choix : Du 21 au 25 juillet 2025
- __ choix : Du 28 juillet au 01 Août 2025
- __ choix : Du 4 au 8 Août 2025
- __ choix : Du 11 au 14 Août 2025 (le 14 août sera travaillé en journée complète)
- __ choix : Du 18 au 22 Août 2025
- __ choix : Du 25 au 29 Août 2025

Pièces obligatoires à joindre

- Fiche de candidature,
- L'autorisation parentale,
- L'acte d'engagement,
- La fiche sanitaire de liaison
- La photocopie d'une pièce d'identité
- Une attestation d'assurance « individuelle accident »
- Photocopie d'une attestation d'assuré social ou photocopie de la carte vitale du jeune
- Une courte lettre de motivation



AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur _____ en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

- La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « chantier éducatif – dispositif argent de poche ».
- En aucun cas, la rétribution versée pour la participation à l'activité « chantier éducatif – dispositif argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire,
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre des missions. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

AUTORISE MON FILS/MA FILLE :

Nom : _____ Prénom : _____

À participer à l'opération « Chantier éducatif » - Dispositif Argent de Poche

Fait à _____ le /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_

Signature du représentant légal (précédée de la mention « lu et approuvé »)

LE MINEUR AUTORISE

L'équipe encadrante à prendre des photos et des vidéos lors des missions pour la communication (cocher pour valider)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Site internet de la commune | <input type="checkbox"/> Supports pédagogiques Argent de Poche |
| <input type="checkbox"/> Facebook de la commune | <input type="checkbox"/> Presse locale |
| <input type="checkbox"/> Terre et Mer | |
| <input type="checkbox"/> La diffusion de mon Nom et Prénom dans le cadre de la communication | |

Nom du mineur : _____

Prénom : _____

Date de naissance : / / / / / / / / / /

1 – Vaccination

Vaccinations Obligatoires	Oui	Non	Dates des derniers rappels	Vaccins Recommandés	Dates
Diptérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				R.O.R	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres : préciser	

Si le mineur n’a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication

Suit-il un traitement médical pendant le dispositif ? oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants.

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

2 – Renseignements concernant le mineur

Allergies :

Alimentaires oui non Précisez : _____

Médicamenteuses oui non Précisez : _____

Autres : oui non Précisez : _____

Le mineur présente-t’il un problème de santé ? oui non

Si oui, précisez : _____

3 – Recommandations utiles des parents

Le mineur porte-t-il ?

Des lunettes oui non Précisez : _____

Des lentilles oui non Précisez : _____

Des prothèses auditives oui non Précisez : _____

Autres : oui non Précisez : _____

